

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21662 - 80ÈME ANNÉE

Après le discours de politique générale du Premier ministre Michel Barnier

PCR : « Prenons nos responsabilités »



Suite au discours de politique générale du Premier ministre devant l'Assemblée nationale, le Parti communiste réunionnais donne sa position : il « appelle les Réunionnaises et les Réunionnais à préparer, toute affaire cessante, un projet consensuel réunionnais qui sera versé aux débats » du Comité Interministériel des Outre-mers au premier trimestre 2025.

Comme prévu, le Premier Ministre a présenté la politique générale qu'il compte appliquer durant le reste de la mandature présidentielle 2022-2027.

Le Parti Communiste Réunionnais retient l'annonce qu'il organisera un CIOM (Comité Interministériel des Outre-mers) durant le premier trimestre 2025, avec des élus et des organisations professionnelles. Bien que ce format ne permette pas d'aller au-devant d'une grande participation des « forces vives », le PCR appelle les Réunionnaises et les Réunionnais à préparer, toute affaire cessante, un projet consensuel réunionnais qui sera versé aux débats de la rencontre.

Voici un extrait du communiqué du PCR, en date du 5 septembre 2024, lors de l'annonce de la nomination de Michel Barnier.

« Pour sa part, le Parti communiste Réunionnais rappelle l'urgence de rédiger un projet réunionnais consensuel capable de régler les pénuries d'emplois et de logements, de vie chère et de fiscalité, de coopération régionale et de risques climatiques, de cohésion sociale et de valorisation culturelle, etc. Ce projet sera soumis au gouvernement pour voter une loi programme qui s'étalera sur 10 à 15 ans minimum. Dans un esprit de responsabilisation, la rédaction du projet doit être assurée par des Réunionnaises et des Réunionnais, avec la participation des forces vives du pays. Le PCR appelle les parlementaires de La Réunion à joindre leurs efforts pour déboucher sur un résultat dans les premiers 100 jours du mandat du Michel Barnier. »

Soyons proactifs. Prenons nos responsabilités.

Filière canne-sucre-alcools-énergie : augmenter le revenu des planteurs

Ce 3 octobre, le préfet réunit les acteurs de la filière canne-sucre-alcools-énergie. Comment augmenter le revenu des planteurs, telle est la question principale. D'où la demande par la CGPER d'un audit de la filière pour une répartition plus équitable des richesses créées par la canne à sucre cultivée et récoltée par les planteurs.

Fin du quota sucrier depuis 2017, crise climatique et perturbation du commerce international sont les trois principaux facteurs qui expliquent les très grandes difficultés de la filière canne-sucre-alcools-énergie. La sécheresse s'est installée, elle favorise une chute des rendements. En zone irriguée, le besoin en eau est plus grand, le montant des factures augmente.

La crise COVID et la guerre en Ukraine ont fait monter des profits liés à la spéculation sur les matières premières. Les planteurs ont besoin d'intrants pour travailler, notamment le carburant et les engrais. L'augmentation de ces produits fait monter le coût de production. Les aides ne suffisent pas à couvrir cette hausse.

Cette situation internationale cause une hausse de l'inflation. Comme tous les Réunionnais, les planteurs subissent les conséquences de la hausse des produits de première nécessité alors que leurs recettes ne connaissent pas la même tendance.

« Impossible de continuer à travailler dans cette filière de cette manière »

Dans le cadre actuel de la filière, les revenus des planteurs proviennent de Tereos, de l'État et de l'Europe. Tereos détient le monopole de l'industrie de la transformation de la canne à sucre. Il est le seul acheteur des cannes à sucre récoltées par les planteurs. Le prix de référence pour une tonne de canne à sucre avec une richesse en sucre de 138 kilos par tonne de cannes est de 103 euros. L'industriel ne paie que 40 euros, une somme quasiment inchangée depuis plus de 20 ans. Les aides complètent pour atteindre 103 euros.

Sa contribution peut encore diminuer grâce à la formule de calcul utilisée. Elle pénalise les planteurs qui ont une canne riche en fibres. La masse livrée augmente, mais le prix diminue, car il dépend d'abord du taux de sucre. Si sa quantité dans le chargement ne baisse pas, c'est le cas de sa proportion. De plus, lorsque la récolte est mécanisée, le taux de sucre baisse également. Le recours aux machines pour ré-

colter est en augmentation, car il est de plus en plus difficile d'embaucher des travailleurs saisonniers pour la coupe. Dans ce système, l'industriel est favorisé par rapport au planteur. C'est lui qui fixe la politique de la filière et il bénéficie de l'appui de l'État. C'est ce qu'avait souligné l'attitude du ministre présent lors des négociations de la Convention canne.

Dans une lettre adressée le 26 septembre dernier au préfet, aux présidents de la Région et du Département et aux ministres de l'Agriculture et des Outremer, la CGPER résume la situation : « Il est devenu impossible de continuer à travailler dans cette filière de cette manière, et nous demandons avec insistance un audit global pour examiner les voies et les moyens d'instaurer une répartition plus équitable de la richesse. »

Organiser la survie des planteurs

Cette répartition plus équitable de la richesse passe par la transparence sur tous les profits tirés de la canne à sucre récoltée par les planteurs. Tant que tout ne sera pas mis sur la table, la confiance nécessaire à de justes négociations ne pourra pas être établie.

C'est dans cette plus juste répartition que la filière peut organiser la survie des planteurs, les fournisseurs de la matière première indispensable à l'industrie de la canne à sucre à La Réunion.

Faute de changement, la tendance actuelle va continuer : les superficies plantées poursuivront leur recul, tandis que le nombre de planteurs baissera encore.

Le risque est de voir la récolte passer en dessous d'un million de tonnes de cannes à sucre. Se posera alors la question de la pérennité de deux usines sucrières à La Réunion, car cette industrie est dimensionnée pour traiter 2 millions de tonnes de cannes par an, soit un million de tonnes par usine.

Outre le fait qu'elle soit le pivot de l'agriculture réunionnaise, la canne à sucre est une culture riche en valorisation. Elle peut remplacer le plastique, le papier ou la biomasse importée. Elle a aussi un rôle très important dans la lutte contre l'érosion. Elle peut être un or vert pour La Réunion à condition que ceux qui la cultivent puissent vivre dignement de leur travail.

M.M.

Risque d'accentuation de la politique d'austérité

Budget 2025 : la Région Réunion craint une baisse de 400 millions d'euros des crédits pour les Outre-mer

Dans un communiqué diffusé hier, la Région Réunion fait part de ses inquiétudes suite à des éléments concernant le projet de loi de finances. Aux 200 millions d'euros de crédits enlevés au ministère des Outre-mer risque de s'ajouter une diminution de 200 millions d'euros de la ligne budgétaire unique, une aide de l'État pour la construction de logements sociaux.

Le Projet de Loi de Finances 2025 suscite de vives inquiétudes pour les Outre-mer, notamment à La Réunion. La présidente du Conseil régional, Huguette Bello, a alerté sur une baisse significative des moyens alloués, avec une réduction globale de 400 millions d'euros. En particulier, les crédits du logement sont menacés, avec une baisse de la Ligne Budgétaire Unique (LBU) de 200 millions d'euros. Cette réduction compromettrait les espoirs des 40 000 ménages en attente d'un logement à La Réunion et aggraverait la crise du BTP, mettant des emplois en

péril, indique la Région Réunion. Malgré la proposition de la présidente d'organiser des États Généraux du logement, cette initiative a été ignorée au profit des assises du BTP, remettant en question la concertation entre l'État et les acteurs locaux.

Par ailleurs, les rapports de l'IGAS et de l'IGF sur l'exonération de charges et la défiscalisation inquiètent aussi. Une remise en cause brutale de ces dispositifs, pourtant cruciaux pour le développement économique des Outre-mer, aurait des conséquences désastreuses, souligne la Région Réunion. À l'heure où la Région défend auprès de l'Union Européenne le maintien des compensations pour les surcoûts liés aux économies ultra-marines, les orientations du gouvernement, motivées par des réductions budgétaires, risquent de pénaliser l'économie et l'emploi.

La Région Réunion appelle à une mobilisation collective pour contrer ce scénario et protéger l'emploi, les entreprises et les habitants des Outre-mer.

Le Département soutient la production fourragère et les éleveurs

Le 2 octobre, la Sicalait a organisé la « Journée du Maïs » à Savanna, pour mettre en lumière les progrès de la culture de cette céréale depuis son introduction à La Réunion en 2020. Ce projet, soutenu financièrement par le Conseil départemental, vise à sécuriser l'alimentation du bétail en renforçant la production de fourrage, essentielle pour les bovins, ovins, caprins et équins. La production locale actuelle de fourrage (110 000 tonnes) est insuffisante face aux aléas climatiques. Il faut produire et stocker 140 000

tonnes pour sécuriser l'alimentation du bétail.

Le Département s'est donc engagé à augmenter et diversifier les surfaces fourragères, en fournissant des équipements adéquats, grâce à un investissement de 1,12 million d'euros. En 2024, 2 200 tonnes de maïs ont été produites, et les responsables du projet, dont Martha Mussard, présidente de la Sicalait, estiment que la production de maïs est une filière complémentaire à la canne, pouvant couvrir les besoins en fibre des ruminants.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
80e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

« Na in bondié y dor pa ! »

Souvan dé foi, nou komèt dé shoz lé pa bon pou nout proshin. Nou fé Lo mal. San vouloir vréman parfoi mé parfoi nou koné bien kossa nou fé mé nou en fou.

Parfoi sé bann Zéta y komète Lo mal é zot y en fou dé konsékens dessus la vi ou dessus lenvironeman. La lé tré grave.

Agard kossa y espas koté moyen norien. Na in pays, Israël, y vé koloniz toute tériroir lé autour de li. Li bombarde bann civile, li tié bann Fanm, bann marmaye, é li di li fé sa pou défann ali !

Pir na in not gran péï, Lamérik, Lo gran jistisié du monde y donn a li koudmin pou tié zinosan. Lo masakre, linjistis, Lé insiportable. Personn y koné pa koman arête à zot fé Lo krime komsa.

Non, on diré na poin personn, personn apark sat lé en o là. Kom nou di en kréol, na in bondié i dor pa, sof koman, in zour tou sa va fini é bann kriminel la va payé. Na dot va di, sa Lo karma. Appel à li kom nou vé mé in zour Nora in jistis pou toussa.

A bon entendèr.
Sali.

Justin